

ANLCI 

Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

EVOXCOB

**Plateforme
d'évaluation
des compétences
de base**

Evacob, qu'est-ce que c'est ?



La plateforme EVACOB est un outil en ligne d'évaluation des compétences de base, de diagnostic, et d'aide à l'orientation des personnes vers une formation adaptée. Les résultats des tests permettent de mesurer précisément les acquis et les difficultés d'une personne et de savoir si elle relève d'une situation d'illettrisme au sens de la définition de l'ANLCI.

On parle d'illettrisme pour des personnes qui ont été scolarisées en France mais n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base (lecture, écriture, calcul), pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

A quoi sert Evacob ?

Evacob permet de tester efficacement la maîtrise de l'écrit (lecture, compréhension, écriture), de la compréhension orale et des opérations mathématiques que l'on peut rencontrer dans la vie courante (calculs, problèmes, etc.). L'exploitation des résultats permet de mettre en valeur les compétences déjà acquises et d'aboutir à un bilan individuel précis.



Evacob n'a pas été conçu pour être utilisé à des fins de profilage professionnel, de sélection de candidat à un recrutement, un licenciement ou une admission en formation.

Comment fonctionne Evacob ?

Evacob est un outil accessible en permanence depuis un ordinateur disposant d'une connexion et d'un navigateur Internet (Firefox, Chrome, Edge, etc.) Aucune installation d'application n'est requise.

La création de comptes utilisateur et la programmation de parcours d'évaluation est intuitive et rapide. L'évaluateur peut choisir les domaines de compétence testés et composer un parcours sur mesure, de durée adaptée.

Les résultats détaillés des évaluations sont disponibles dès que la personne évaluée a terminé son parcours. Plusieurs niveaux de détails sont disponibles : synthèse, question par question. Ils sont enregistrés dans l'outil pour consultation ultérieure et peuvent être exportés pour impression.

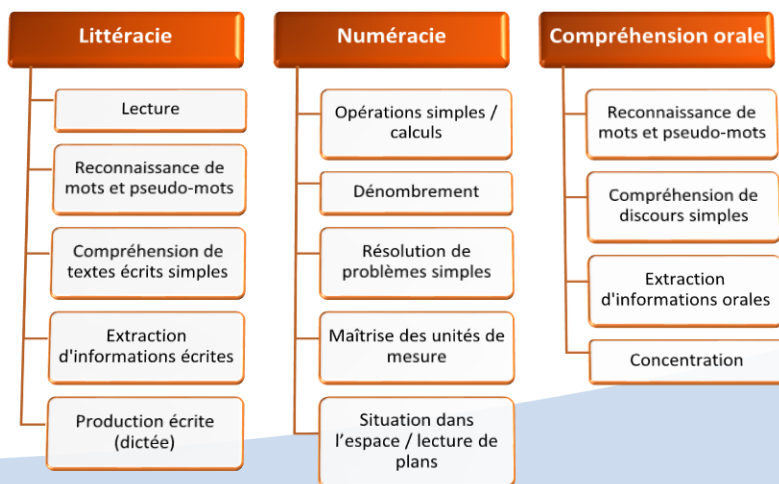
Quelle est la plus-value d'Evacob ?

Elaboré par des spécialistes de l'évaluation et de l'illettrisme, Evacob permet :

- **de rendre accessible** l'évaluation des compétences de base tout en garantissant des conditions de passation qui respectent la personne, sans la stigmatiser ni la remettre en situation d'évaluation scolaire ;
- **de proposer des parcours de test adaptatifs** pour une évaluation plus rapide et qui s'ajuste en fonction des réponses données ;
- **de fournir un bilan individuel des compétences maîtrisées** pour une meilleure orientation vers les dispositifs de formation et éventuellement pour construire une formation individualisée ;
- **d'identifier rapidement et efficacement** les situations d'illettrisme chez les adultes ;
- **de disposer de résultats** d'évaluation détaillés et de diagnostics comparables à ceux de l'enquête nationale IVQ de l'INSEE ;
- **de disposer de références communes et d'un outil de dialogue partagé** entre les différents acteurs de la formation (prescripteurs, évaluateurs, formateurs, etc.)

Quelles sont les compétences testées ?

Plus de 60 exercices et trois parcours d'évaluation au choix qui s'adaptent en fonction des réponses, pour tester un grand panel de compétences :



Informations pratiques

Qui peut l'utiliser ?

Organismes de formation, missions locales, centres sociaux, agences Pôle emploi, entreprises, régiments du service militaire adapté, associations, fondations, centres ressources illettrisme, etc.

Combien ça coûte ?

L'accès à la plateforme est gratuit ! L'hébergement et la maintenance sont assurés par des prestataires professionnels spécialisés, missionnés par l'ANLCI.

Une formation à la prise en main d'Evacob est proposée par l'ANLCI, sur place ou à distance. Des services complémentaires peuvent également être envisagés, selon les besoins : études statistiques, formation de formateur, etc.

Comment obtenir un droit d'accès ?

Si Evacob vous intéresse, vous pouvez prendre contact avec l'ANLCI pour bénéficier d'une présentation complète de la plateforme et établir un contrat de licence d'utilisation.



Regardez le film démo

sur notre chaîne Youtube

« Agence Nationale de Lutte
Contre l'Illettrisme »